

Le partenariat Afrique-UE

2 UNIONS, 1 VISION



2 UNIONS, 1 VISION



SOMMAIRE



➤ AVANT-PROPOS - Deux Unions, une vision	4
➤ INTRODUCTION - Le partenariat Afrique-UE	6
➤ Paix et sécurité	7
➤ Gouvernance démocratique et droits de l'homme	10
➤ Commerce, intégration régionale et infrastructures	12
➤ Les objectifs du Millénaire pour le développement	15
➤ Énergie	16
➤ Changement climatique et environnement	18
➤ Migration, mobilité et emploi	20
➤ Science, société de l'information et espace	22
➤ Vers le 4 ^e sommet Afrique-UE en 2014	24

AVANT-PROPOS

Deux Unions, une vision

Dr Nkosazana Dlamini Zuma,
présidente de la Commission de l'Union africaine

Nous mesurons toute l'importance du rôle que nos amis fidèles, et en particulier l'Union européenne, ont joué pour nous aider dans la poursuite des objectifs de l'UA.

Dans nos efforts pour construire notre relation UA-UE sur la scène mondiale, il nous faut trouver un équilibre entre la problématique de la paix et de la sécurité et celle du développement, qui forment les deux faces d'une même pièce. Notre préoccupation est aussi de donner la priorité à l'aspect crucial du renforcement des institutions et des capacités au sein des instances de l'UA et de veiller à lui prêter toute l'attention nécessaire dans le cadre du partenariat.

En ma qualité de présidente de la Commission de l'Union africaine, j'entends me faire l'écho du sentiment des partenaires réunis à Lisbonne en 2007, quand cette importante Stratégie commune Afrique-UE a été adoptée.

«Nous sommes résolus à bâtir un nouveau partenariat politique stratégique pour l'avenir, en dépassant nos relations traditionnelles établies sur le mode bailleurs de fonds/bénéficiaires et en nous appuyant sur des valeurs et des objectifs communs... Nous sommes résolus à doter ce nouveau partenariat stratégique des moyens et instruments nécessaires, qui lui permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie commune et du plan d'action...»

Je compte bien faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que cet engagement devienne réalité. Je suis convaincue qu'avec la création du programme panafricain, nous disposerons d'un instrument parfaitement adapté pour réaliser cette ambition.

Jose-Manuel Barroso,
président de la Commission européenne

«Les relations entre l'Union européenne et l'Afrique viennent au premier rang des priorités politiques de l'UE. Les deux continents sont unis par des liens étroits d'amitié et par des enjeux communs pour l'avenir.

Les efforts déployés pour relever les défis complexes du Mali et du Sahel illustrent la capacité et la volonté de la communauté internationale, et en particulier de l'Afrique et de l'UE, d'affronter les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité.

Sans méconnaître la nécessité impérieuse de construire et consolider la paix, notre partenariat va au-delà des questions de sécurité et des crises. Notre coopération ouvre une perspective de collaboration renforcée pour faire progresser nos priorités communes, comme la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ou l'obtention d'un accord mondial sur le changement climatique.

L'Europe reste résolument au côté des pays africains dans leurs efforts de développement économique et social, et elle continuera à promouvoir la croissance par un renforcement du commerce et des investissements. Le potentiel de l'Afrique en termes d'opérations économiques est, en effet, immense.

En tant que partenaires stratégiques, nous nous devons d'entretenir une vision partagée de l'avenir des relations Afrique-UE et de nous adapter aux nouveaux défis à relever pour nos deux continents en apportant des réponses communes aux grandes questions de l'époque que nous vivons.»

INTRODUCTION

Le partenariat Afrique-UE

Dans un monde en mutation constante, une chose est sûre: l'Afrique et l'Europe resteront chacune le plus proche voisin de l'autre. Les 54 pays d'Afrique et les bientôt 28 États membres de l'Union européenne ont en commun une proximité géographique, une histoire et un devenir. C'est dans cet esprit que l'Afrique et l'Europe se sont rencontrées lors du sommet de Lisbonne de décembre 2007 pour créer le partenariat Afrique-UE, fondé sur une relation politique forte et une étroite coopération dans tous les domaines. Le partenariat vise à combler l'écart de développement entre l'Afrique et l'Europe par une coopération économique resserrée et par la promotion d'un développement solidaire et durable sur les deux continents, afin de vivre côte à côte dans la paix, la sécurité, la prospérité, la solidarité et la dignité humaine. La coopération entre l'Afrique et l'UE repose sur des valeurs communes visant à promouvoir des intérêts similaires et à réaliser des objectifs stratégiques partagés.

Depuis le sommet de Lisbonne, le monde a connu d'importants bouleversements, notamment la crise financière mondiale et le Printemps arabe, qui ont laissé des marques en Afrique comme en Europe. Les deux continents doivent aujourd'hui relever le défi de favoriser une croissance économique durable et inclusive en créant les emplois dont les citoyens africains et européens ont besoin, en particulier les femmes et les jeunes, et de concilier cette croissance avec les principes d'une économie respectueuse de l'environnement.

Tant en Afrique qu'en Europe, la croissance durable et inclusive requiert une action coordonnée au niveau continental, régional et national. Les deux Unions s'emploient à faire en sorte que les politiques et les programmes déployés sur l'ensemble de leurs continents contribuent efficacement à la croissance. Une appropriation et un engagement sans réserve sont essentiels de la part des chefs d'État et de gouvernement au niveau continental, régional et national. La société civile et, en particulier, le secteur privé et les partenaires sociaux sont des moteurs déterminants pour faire avancer la croissance.

Dans cette optique, les deux partenaires sont résolus à dépasser la relation traditionnelle bailleur de fonds/bénéficiaire et à développer une même vision à long terme des relations UE-Afrique dans un monde globalisé, où chacun joue un rôle majeur face à des problématiques comme le changement climatique ou la sécurité mondiale.

La stratégie commune a porté jusqu'à présent sur huit domaines de coopération:

1. paix et sécurité;
2. gouvernance démocratique et droits de l'homme;
3. commerce, intégration régionale et infrastructures;
4. objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
5. énergie;
6. changement climatique et environnement;
7. migration, mobilité et emploi;
8. science, société de l'information et espace.

Le partenariat Afrique-UE est régulièrement monté en puissance, produisant des résultats appréciables dans un certain nombre de domaines-clés. Les continents africain et européen collaborent très étroitement dans le domaine de la paix et de la sécurité, pour renforcer la capacité de l'Afrique de prévenir et résoudre les situations de crise et de maintenir la paix. De grands programmes en matière d'agriculture et de développement rural, d'infrastructures et d'énergie, d'environnement, de recherche et de développement, ainsi que de mobilité des étudiants sont mis en œuvre. Les deux continents ont également renforcé leur coopération sur des problématiques mondiales, comme le changement climatique et la lutte contre le terrorisme.

Des avancées concrètes ont été obtenues aussi bien au niveau politique que sur le plan opérationnel. Les sections suivantes présentent quelques exemples significatifs d'actions et de résultats dans les principaux domaines du partenariat entre les continents. Il ne s'agit en aucune façon d'une liste de réalisations exhaustive, mais plutôt d'une illustration des progrès accomplis à ce jour.

Il faut aussi souligner que ce niveau de coopération Afrique-UE régit tous les autres canaux de collaboration existant à l'échelon national, régional ou local.

Il reste évidemment beaucoup à faire et les nouveaux contextes qui prévalent en Afrique, en Europe et dans le monde peuvent exiger une révision des priorités. Néanmoins, jusqu'à présent, l'expérience est encourageante et elle devrait éclairer des initiatives futures. Il est donc souhaitable de consentir un effort commun pour améliorer la stratégie d'information et de communication concernant le partenariat et sa valeur ajoutée.



Paix et sécurité



La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires pour garantir le progrès et le développement durable. Emmenée par l'Union africaine, l'Afrique a intensifié ses efforts pour prévenir, gérer et résoudre les conflits.

À cet égard, le partenariat sur la paix et la sécurité poursuit **trois objectifs spécifiques**:

- renforcer le dialogue politique sur la paix et la sécurité;
- assurer le bon fonctionnement de l'*Architecture africaine de paix et de sécurité* (APSA); et
- assurer le financement prévisible des opérations de maintien de la paix menées par l'Afrique.

Le principal instrument financier de l'UE destiné à soutenir le partenariat pour la paix et la sécurité est la *facilité de soutien à la paix pour l'Afrique* (APF).

L'APF a été mise en place à la demande des dirigeants africains lors du sommet de l'Union africaine de Maputo en 2003. Avec cet instrument, l'UE se positionne en première ligne du soutien international à l'agenda africain pour la paix et la sécurité. Plus concrètement, les efforts de l'UE consistent à apporter un appui politique ainsi que des ressources prévisibles aux *opérations africaines de maintien de la paix*, aux mesures de renforcement des

capacités et aux activités de médiation au niveau continental ou régional.

Exemples de missions et de réalisations

Depuis 2004, l'UE a engagé plus d'un milliard d'EUR par le biais de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique pour financer des opérations de maintien de la paix menées par l'Afrique et assurer le bon fonctionnement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Opérations de maintien de la paix menées par l'Afrique

L'Afrique a souvent subi les effets adverses de graves crises politiques et de conflits violents. Pour ne parler que de l'année 2013, la guerre et l'instabilité politique secouent des pays comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Mali et la Somalie.

Au travers de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF), l'UE finance actuellement des opérations de maintien de la paix dans trois États africains fragiles.



La mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)

La Somalie a été exposée durant de nombreuses années à la guerre civile et à des vagues de violence impliquant diverses factions en lutte pour le pouvoir. En 2007, la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine afin de restaurer la paix et la sécurité dans le pays.

L'UE a constamment soutenu l'AMISOM depuis le début de l'opération. À ce jour, l'UE a engagé plus de 440 millions d'EUR, pour couvrir principalement les indemnités, les frais de fonctionnement, le transport, les frais médicaux, l'hébergement, le carburant, et l'équipement de communication.

Les effectifs autorisés par le Conseil de sécurité des Nations unies sont de 17 731 hommes et femmes en uniforme. Actuellement, quelque 17 000 soldats, venus principalement de l'Ouganda, du Burundi, de Djibouti, du Kenya et de la Sierra Leone, sont déployés dans le sud et le centre de la Somalie.

En coordination avec les forces de sécurité du gouvernement fédéral somalien, l'AMISOM s'emploie à réduire la menace que représentent les groupes d'opposition armés d'Al-Chabaab et de créer les conditions de sécurité nécessaires à la fourniture de l'aide humanitaire. La mission est également chargée d'encourager le dialogue et la réconciliation, ainsi que d'assurer la protection du gouvernement fédéral de Somalie et des infrastructures essentielles. De plus, elle soutient la mise en œuvre des plans de sécurité nationaux somaliens. L'AMISOM joue donc un rôle important en créant l'environnement de sécurité nécessaire pour favoriser le processus de paix en Somalie.

La mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA)

Au cours de l'année écoulée, le Mali a été plongé dans une grave crise politique et humanitaire menaçant sa sécurité. Des groupes islamistes extrémistes ont pris le contrôle des trois plus grandes villes maliennes – Kidal, Gao et Tombouctou. En mars 2012, un coup d'État a renversé le gouvernement démocratiquement élu. Une intervention militaire française est parvenue à repousser les rebelles, mais un retrait progressif des troupes a été entamé, alors que les risques pour la sécurité demeurent.

En réponse à la nécessité de restaurer la sécurité et l'intégrité territoriale du pays, la *mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA)* a été autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies en décembre 2012. La MISMA est dirigée par l'Union africaine et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle contribuera à réduire la menace des groupes terroristes et criminels armés et à protéger la population. Au début avril 2013, plus de 6 000 soldats africains ont été déployés au Mali.

L'UE s'est engagée à fournir un soutien et une contribution au processus de stabilisation au Mali en termes d'appui politique, de développement, de sécurité et d'aide humanitaire. C'est dans ce contexte que l'UE a décidé d'affecter un montant de 50 millions d'EUR via l'APF pour soutenir le déploiement de la MISMA par la CEDEAO.

La plus grande partie de ce financement servira à payer les indemnités des soldats et des officiers, sans couvrir l'équipement militaire, les armes ou les munitions. En outre, une assistance technique sera fournie pour renforcer les capacités de la CEDEAO en ce qui concerne la

gestion financière d'opérations de maintien de la paix comme la MISMA.

Dans le cadre de sa stratégie pour le Sahel, l'UE reste déterminée à soutenir les efforts africains par une coopération en termes de politique et de sécurité, afin de relever les défis complexes de la situation au Mali et dans la région.

Renforcement des capacités des partenaires africains

L'UE aide l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) à renforcer les capacités continentales et régionales de prévention, de gestion et de résolution de conflits.

L'APSA a été mise sur pied par l'Union africaine en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) africaines pour apporter une réponse structurelle à long terme au défi à relever en matière de paix et de sécurité sur le continent africain.

Les programmes de renforcement des capacités financés par l'UE visent à accroître les performances et l'efficacité de l'Union africaine et d'autres organisations régionales.

Plusieurs initiatives en cours portent sur les principaux éléments de l'APSA, comme la Force africaine en attente et le système continental d'alerte rapide.

Par exemple, la création de bureaux de liaisons des Communautés économiques régionales auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie) a permis de renforcer sensiblement le dialogue entre l'UA et les CER mandatées pour des missions de paix et de sécurité.

L'UE poursuit aussi son dialogue avec la Commission de l'UA (CUA) sur toute une série de questions transversales en rapport avec la paix et la sécurité, notamment:

- la médiation;
- la réforme du secteur de la sécurité (RSS);
- les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR);
- les armes légères et de petit calibre (ALPC);
- le traité sur le commerce des armes (TCA);
- la non-prolifération;
- la lutte contre le terrorisme, le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité;
- le Programme Frontière de l'UA;
- la stratégie maritime africaine intégrée (AIMS 2050).

La Force africaine en attente (FAA)

La FAA est envisagée comme devant être constituée de contingents pluridisciplinaires, avec des composantes civiles et militaires. Au total, cinq forces en attente, de

la taille d'une brigade, seront mises en place au niveau régional en vue d'un déploiement possible dans les situations de crise. Les pays fournissant les troupes se chargeront de leur formation de base, tandis que les Communautés et mécanismes économiques régionaux assureront la coordination régionale des activités et de la formation. La CUA est chargée de formuler des lignes directrices générales pour la formation, d'élaborer des instructions permanentes et d'assurer la certification des forces. Il est prévu que la FAA sera pleinement opérationnelle en 2015.

Le programme de soutien de l'Union européenne à l'Architecture africaine de paix et de sécurité contribue au renforcement des capacités en vue notamment de rendre la FAA opérationnelle. En outre, le programme de soutien de l'Union européenne aux centres de formation africains dans le domaine de la paix et de la sécurité contribue au développement de la capacité et de la politique de formation pour la FAA.

De plus, l'UE apporte son aide à AMANI AFRICA II, un cycle de formation et d'exercice en matière de prise de décision, de gestion et de déploiement de la FAA.

Un soutien aux activités de transport stratégique, de communications et de logistique est aussi envisagé, de façon à répondre aux besoins à long terme relatifs à la mise en place d'un éventail de capacités durables pour la FAA. Dans ce contexte, l'UE soutient actuellement une évaluation des progrès de la préparation opérationnelle de la FAA.



Gouvernance démocratique et droits de l'homme

La Stratégie commune Afrique-UE fait de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme une priorité pour le dialogue et les actions conjointes. L'Afrique et l'UE partagent des valeurs communes et une même conviction que la démocratie passe nécessairement par des institutions solides et responsables et par une société civile active et organisée. En Afrique, cela suppose de construire une Architecture de gouvernance couvrant l'ensemble des droits de l'homme.

Le partenariat porte aussi sur la coopération culturelle, qui permet aux deux continents d'encourager les échanges et la protection des biens culturels.

Exemples de missions et de réalisations

La Plateforme de dialogue Afrique-UE sur la gouvernance et les droits de l'homme

Dans la perspective du troisième sommet Afrique-UE (2010), l'UA et l'UE ont créé une Plateforme de dialogue sur la gouvernance et les droits de l'homme afin



de favoriser la définition de priorités communes dans ce domaine. Cet espace de dialogue ouvert et informel reflète la volonté des partenaires africains et européens d'intensifier le dialogue sur la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, dans le but de promouvoir ces valeurs et de renforcer la coopération pour apporter des améliorations tangibles dans la vie des citoyens africains et européens. À ce jour, la plateforme a permis la formulation d'agendas de gouvernance communs et de recommandations qui alimenteront la réflexion politique dans des domaines comme la gestion des ressources naturelles et la liberté d'expression.

Le Dialogue UA-UE sur les droits de l'homme

L'Union européenne et l'Union africaine entretiennent un dialogue sur les droits de l'homme depuis 2008, lequel permet aux deux institutions de se tenir au courant des initiatives régionales de l'une et de l'autre, de discuter de thèmes sensibles et de définir des actions conjointes dans certains domaines. Le dernier dialogue UA-UE sur les droits de l'homme, qui s'est déroulé en novembre 2012, à Addis-Abeba, était axé sur des questions d'intérêt commun, dont le racisme, le droit au développement, la peine de mort, les droits des migrants et la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. De nature prospective, le dialogue a relevé des thèmes nécessitant une intensification de notre coopération, à savoir les actes de violence à l'encontre des femmes et la liberté d'association.

Soutien à l'Architecture africaine de gouvernance

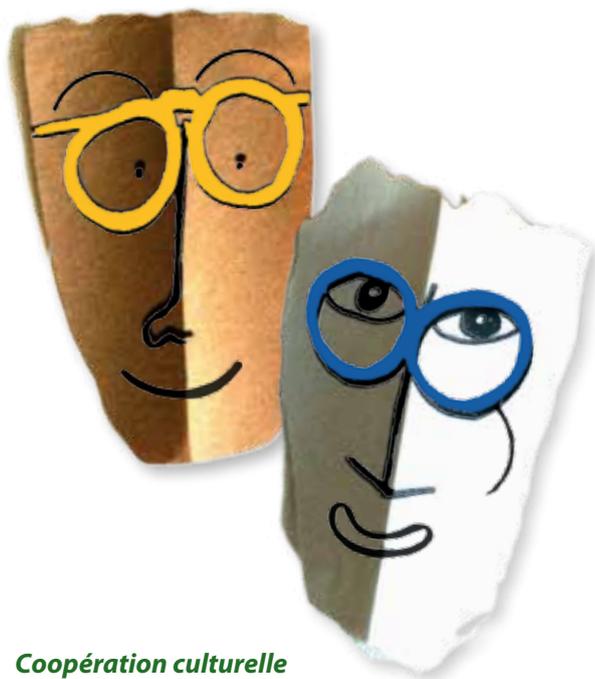
L'Architecture africaine de gouvernance (African Governance Architecture – AGA) est le cadre politique et institutionnel global de promotion de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme en Afrique. L'établissement de l'AGA vise à intensifier la coordination parmi les institutions et les organes de l'UA, officiellement mandatés pour intervenir dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme, afin de renforcer leurs capacités et d'optimiser leur action. Une plateforme africaine de gouvernance a été lancée pour assurer la coordination et le suivi de sa mise en œuvre.

L'UE apporte son aide, par l'intermédiaire du programme de soutien à l'Union africaine, à trois organes de l'AGA, à savoir la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Parlement panafricain, afin de renforcer leurs capacités.

Un autre jalon du processus d'intégration des principes de la démocratie et de l'état de droit au niveau continental et national est l'entrée en vigueur – en février 2012 – de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

Lancé en 2003 par l'Union africaine (UA), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est un instrument auquel adhèrent librement et volontairement les États membres de l'UA dans une optique d'auto-évaluation. Les objectifs du MAEP sont principalement d'encourager l'adoption de politiques, de normes et de pratiques qui favorisent la stabilité politique, une forte croissance économique, le développement durable et l'accélération de l'intégration économique subrégionale et continentale. Depuis 2009, la Commission européenne a contribué à hauteur de 2 millions d'EUR au Fonds géré par le PNUD pour soutenir le Secrétariat du MAEP.



Coopération culturelle

ART AT WORK

La culture et la créativité sont des outils importants pour stimuler le développement. La Commission européenne – en collaboration avec l'Union africaine et BOZAR Bruxelles – a lancé un projet culturel pluridisciplinaire intitulé «Visionary Africa: Art at Work». Parti de Ouagadougou en 2011, le projet a fait étape à Addis-Abeba, Le Caire, Harare, Bujumbura et Kampala.

Un concours de photographie a aussi été organisé conjointement par l'UE et l'UA pour sensibiliser les citoyens au partenariat Afrique-UE. Le concours «African Beauty» s'adressait aux photographes professionnels établis en Afrique. Une sélection de contributions a été présentée lors d'une exposition, à l'occasion du sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, en janvier 2011.

Par ailleurs, en partenariat avec la Commission de l'UA, l'UE a soutenu le projet photographique transafricain «The Invisible Borders» pour l'organisation d'une exposition dans les locaux de la CUA. La promotion de l'exposition a aussi été assurée par le *Programme Frontière de l'Union africaine*.



L'Europe et l'Afrique ont l'une et l'autre choisi la voie de l'intégration régionale pour favoriser la paix, la stabilité et la croissance économique. L'intégration régionale, le commerce et l'investissement sont des vecteurs de stabilité économique et de croissance inclusive et durable. Des marchés régionaux bien intégrés, dotés d'infrastructures efficaces, attireront l'investissement et faciliteront les activités commerciales, tout en renforçant la création d'emploi et de revenus ainsi que l'accès à des biens et services de meilleure qualité.

Exemples de missions et de réalisations

Intégration régionale, commerce et investissement

Échange d'expériences concernant l'intégration régionale

L'Afrique et l'UE entretiennent activement un dialogue sur leurs expériences respectives dans le domaine de l'intégration économique régionale, de la création et de la gouvernance de marchés communs régionaux, mais aussi sur l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Des ateliers d'échange d'expériences ont déjà été organisés conjointement pour traiter de questions relatives au défi de l'intégration de plusieurs économies d'États souverains dans un marché commun, englobant des aspects liés comme les normes techniques, les législations en matière de concurrence et leur application, et les marchés publics. Ces ateliers ont pour but d'aider la Commission de l'Union africaine, les organisations régionales et leurs États membres dans leurs efforts pour stimuler le commerce intra-africain, un enjeu complémentaire à la constitution d'une zone de libre-échange continentale.

Douanes et facilitation du commerce

Des administrations douanières efficaces et des réformes visant à faciliter les échanges commerciaux sont des éléments importants qui contribuent au succès de l'intégration régionale. Le partenariat stratégique commun Afrique-UE prévoit l'affectation de ressources pour l'assistance technique à l'Afrique dans le domaine de la coopération douanière et de la facilitation du commerce. Ces ressources sont mises à disposition dans le cadre d'actions continentales ou régionales au titre de l'aide au commerce de l'UE. Les mesures de facilitation des échanges peuvent engendrer des avantages appréciables pour les gouvernements, le secteur privé et les citoyens en termes de croissance du PIB et de renforcement du commerce intra-africain. Le premier forum



Soutien à la qualité des infrastructures africaines

Un programme doté d'un budget de 15 millions d'EUR dans le domaine des obstacles techniques au commerce est opérationnel depuis mars 2013. Il contribuera à améliorer la compétitivité et la diversification de l'agriculture et de l'industrie en Afrique en renforçant les capacités en matière de règles, de normes et de contrôle de la qualité.

UA-UE sur les douanes et la facilitation des échanges s'est tenu en décembre 2012.

Stimuler les capacités de production et le climat des investissements

L'Afrique a conscience de l'importance de plus en plus grande des investissements, qu'il est crucial d'attirer pour engranger des progrès en termes de capacité de production, de création d'emploi et de transformation économique.

L'UE, en coopération étroite avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), soutient donc le déploiement par l'Union africaine de l'Initiative de développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Ces efforts passent notamment par un programme régional pour la promotion des investissements en Afrique, qui rassemble les coordonnées de quelque 7 000 entreprises locales ou étrangères actives dans 19 pays africains.

Dans la ligne de la priorité donnée par le partenariat à l'amélioration du climat des investissements en Afrique, l'UE soutient une étude sur l'élaboration d'un Code des investissements panafricain. Ce code énoncera des lignes directrices communes en vue de simplifier la législation applicable en matière d'investissements sur la base des meilleures pratiques existantes au niveau national et régional en Afrique.

En outre, le soutien de l'UE à la gouvernance africaine des ressources naturelles, en particulier les minéraux, contribuera à lier les industries extractives aux chaînes de valorisation de la production, à accroître la transparence des revenus et à renforcer les connaissances et les compétences géologiques, dans le droit fil de l'Initiative pour la transparence des industries extractives et de la Vision pour l'industrie minière en Afrique.

Statistiques

Tant les décideurs africains que les investisseurs et les bailleurs de fonds ont souvent à déplorer le manque d'informations cohérentes, fiables et actualisées sur le développement économique, politique et social du continent. Pour y remédier, les services de la Commission européenne et de la Commission de l'Union africaine ont coopéré en vue de produire et de diffuser des statistiques harmonisées en Afrique. La publication conjointe de l'Annuaire statistique UE-UA offre un bon exemple de cette collaboration.

Infrastructures

Le développement des infrastructures est une condition préalable essentielle de l'intégration régionale. C'est pourquoi les deux Unions coopèrent et dialoguent afin d'accroître les investissements dans les infrastructures et les services connexes.

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique

L'UE apporte son aide au Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Ce programme déployé à l'échelle du continent contribue au développement d'infrastructures régionales et continentales dans les secteurs du transport, de l'énergie, de la gestion des eaux transfrontalières et des TIC. Il apporte une réponse à l'important déficit d'infrastructures qui nuit au développement économique et social du continent africain.

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (AITF) est un exemple de l'engagement de l'UE à atti-

rer des investisseurs du secteur privé pour financer des projets communs. Il combine des subventions de l'UE et des prêts d'autres investisseurs pour des projets d'infrastructures. À ce jour, l'AITF a accordé plus de 80 subventions à des projets d'infrastructures qui représentent une valeur de plus de 6,5 milliards d'EUR dans la phase d'investissement. Selon les estimations, chaque euro alloué au titre d'une subvention de l'AITF génère au total 12 EUR d'investissements. Figurent parmi les exemples récents le mécanisme d'atténuation des risques géothermiques en Afrique centrale et orientale, les projets eau-assainissement du lac Victoria au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda, le projet d'interconnexion énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée dans ces pays, ainsi que la route de contournement de Kampala, en Ouganda. Par ailleurs, dans le domaine du transport, l'Afrique et l'UE contribuent à l'interconnectivité entre les régions en favorisant l'établissement de couloirs de transport transfrontaliers sûrs et de politiques de transport harmonisées.

Enfin, le projet de «soutien au développement du secteur du transport» (4 millions d'EUR) vise à renforcer les capacités africaines de régulation, d'organisation, de promotion et de financement d'infrastructures et de services de transport interrégionaux et continentaux améliorés.

Le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire

L'UE met sa technologie satellite à la disposition de l'Afrique pour soutenir le secteur du transport aérien. Plus de 18 millions d'EUR ont été engagés en vue d'une extension du système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) à l'Afrique. EGNOS est un système satellite qui augmente la précision du signal GPS. Ses services permettront de rompre l'isolement des zones rurales en offrant aux petits aéroports locaux des





possibilités de navigation sûre. Bien d'autres applications sont envisageables dans des secteurs comme le transport ferroviaire et fluvial, la cartographie, le cadastre, le suivi des conteneurs, l'énergie et l'exploitation minière.

Le partenariat stratégique Afrique-UE dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Le partenariat stratégique Afrique-UE dans le domaine de l'eau et de l'assainissement vise à améliorer la gestion des ressources d'eau en Afrique. La coopération porte sur la facilitation de l'accès à l'approvisionnement en eau et aux services d'assainissement et sur l'intensification du dialogue politique au niveau continental. Par exemple, le projet de «Soutien à la CUA et au Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) pour la gestion des ressources d'eau transfrontalières» contribue à renforcer la politique dans ce secteur au niveau continental.

Agriculture et mesures sanitaires et phytosanitaires

En Afrique, environ 60 % de la population tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture. Et pourtant, sur le continent, ce secteur crucial est jonché de diverses embûches comme le manque de terres et de ressources, l'accès difficile aux marchés, la dégradation des ressources naturelles, ainsi que le faible niveau d'investissement dans la recherche agronomique, la formation et les services de vulgarisation.

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) est une initiative – mise en place conjointement par la Commission de l'Union africaine et l'agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – pour favoriser un développement

fondé sur l'agriculture en Afrique. L'UE contribue à un fonds fiduciaire multi-bailleurs destiné à permettre à ces institutions de l'UA de diriger le processus du PDDAA en coordination étroite avec les Communautés économiques régionales.

Il ressort de la mise en œuvre au niveau national que figure, parmi les grandes réussites, le renforcement de la capacité des États membres de l'UA à concevoir et à mettre en œuvre des plans d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire fondés sur le PDDAA ainsi qu'à coordonner l'élaboration et l'harmonisation des politiques en vue d'une conception et d'une application efficaces des politiques, des stratégies et des programmes nationaux. En outre, le financement et l'alignement, par les partenaires du développement, sur les priorités nationales en matière de développement agricole ont augmenté, tandis qu'ont été mis en place des partenariats solides et crédibles en vue de l'accroissement des investissements dans l'agriculture.

Coopération en faveur de l'agriculture durable

L'UE a aussi contribué à renforcer le rôle de l'agriculture durable en Afrique par des ateliers et des consultations. L'UE encourage ainsi des pratiques et les technologies agricoles plus respectueuses de l'environnement, grâce à une utilisation efficace des ressources naturelles, et susceptibles d'accroître et de diversifier les revenus ruraux. Les principaux domaines d'action à cet égard concernent la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, les méthodes de conservation du sol et de l'eau, les approches agroécologiques et l'agroforesterie.

De plus, le développement d'approches globales de la chaîne de valorisation, au moyen, par exemple, d'indications géographiques, contribuera à améliorer les revenus des producteurs et à réduire leur vulnérabilité, en particulier dans le cas des petits exploitants.

Mesures sanitaires et phytosanitaires

Les deux Unions s'emploient ensemble à renforcer les capacités et à formuler des principes communs dans le domaine des règles sanitaires et phytosanitaires, des normes et du contrôle de la qualité au niveau régional et panafricain. Ces aspects revêtent une importance déterminante pour la sécurité sanitaire des cultures et de l'élevage, pour la santé des consommateurs, pour les échanges régionaux et pour l'exportation des produits de l'agriculture et de la pêche vers les marchés mondiaux. Un cadre de référence et des lignes directrices pour l'harmonisation de la gestion de l'hygiène alimentaire ont été adoptés en janvier 2011 par le sommet des chefs d'État et de gouvernement africains à Addis-Abeba. Ce cadre est en cours de transposition et d'application par les Communautés économiques régionales africaines.



Les objectifs du Millénaire pour le développement



Le partenariat sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constitue une plateforme de dialogue politique, de coopération et d'action conjointe, de continent à continent, en vue de réaliser les OMD dans tous les pays africains. Afin de renforcer les efforts de coopération au développement en cours, le président Barroso a annoncé en septembre 2010 l'initiative «1 milliard d'euros pour les objectifs du Millénaire pour le développement», destinée aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui ont conçu des projets de haute qualité pour obtenir des résultats dans les domaines où des progrès sont le plus nécessaires: la faim, l'eau et l'assainissement, la santé maternelle et la mortalité infantile.

Exemples de missions et de réalisations

L'UE contribue à la sécurité alimentaire en soutenant des programmes et des secteurs agricoles africains par une assistance technique et une aide financière. Ce soutien permet de renforcer les politiques et les institutions africaines dans le domaine de l'agriculture, comme les organisations agricoles et les producteurs de coton, pour orienter les efforts dans le sens des besoins des populations pauvres, en contribuant ainsi à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim (OMD 1*).¹

Dans le domaine de la santé, l'UE a soutenu le renforcement des systèmes pharmaceutiques et amélioré l'accès à des médicaments et vaccins de qualité afin de réduire la mortalité infantile dans beaucoup de pays africains (OMD 4***).² De plus, l'UE a apporté une aide financière à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, dont le programme de vaccination prévient les décès prématurés. L'UE contribue également au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (OMD 6****).³ À ce titre, l'UE a mis des traitements antirétroviraux à la disposition de personnes séropositives et a donné à d'autres l'accès à des moustiquaires traitées aux insecticides.

L'Afrique et l'UE unissent leurs efforts dans le domaine de l'éducation en soutenant l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique. Ce forum de dialogue politique entre les gouvernements et les agences de développement favorise l'échange d'expériences et d'enseignements afin de mieux cerner les bonnes pratiques et les politiques innovantes dans le secteur de l'éducation africain. Par ailleurs, l'UE a contribué au financement de l'initiative accélérée «Éducation pour tous», qui vise à assurer l'accès gratuit et universel à l'éducation primaire dans les pays à faible revenu (OMD 2**).⁴

1 OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

2 OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

3 OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

4 OMD 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Énergie



L'un des défis majeurs du 21^e siècle que doivent relever aussi bien l'Afrique que l'Europe est d'assurer un approvisionnement fiable en énergie qui réponde à nos besoins.

Dans le cadre de leur coopération, l'Afrique et l'Europe s'efforcent donc de partager leur savoir-faire, d'unir leurs ressources, d'ajuster leurs intérêts communs et de combiner leurs politiques pour traiter ensemble des questions énergétiques.

Plus spécialement, le Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE) vise à améliorer l'accès à des services énergétiques qui soient fiables, sûrs, d'un prix abordable, d'un bon rapport coût-efficacité, respectueux du climat et conformes aux principes du développement durable pour les deux continents, en mettant tout particulièrement l'accent sur la réalisation des OMD en Afrique.

Exemples de missions et de réalisations

Approbation de la Déclaration de la Conférence de haut niveau relative à des objectifs politiques en matière d'énergie

À l'occasion de la première Conférence de haut niveau du partenariat (Vienne, les 14 et 15 septembre 2010), plus de 300 participants, dont des ministres, des ambassadeurs, des commissaires, des universitaires, des chefs d'entreprises et des membres de la société civile venus de toute l'Afrique et de l'Europe entière ont approuvé la Déclaration de la Conférence de haut niveau, qui contient les objectifs politiques à atteindre d'ici à 2020.

Les objectifs fixés par la déclaration sont décrits comme suit:

- fournir des services énergétiques modernes et durables à au moins 100 millions d'Africains de plus d'ici à 2020;
- installer une capacité de 10 000 MW sous la forme de nouvelles centrales hydroélectriques, d'au moins 5 000 MW sous la forme d'énergie éolienne, 500 MW sous toutes formes d'énergie solaire et tripler les capacités des autres énergies renouvelables;
- améliorer l'efficacité énergétique en Afrique dans tous les secteurs;
- accroître les interconnexions électriques sur le continent africain, mais aussi entre l'Afrique et l'Europe;
- doubler l'utilisation du gaz naturel en Afrique et les exportations de gaz africain vers l'Europe en construisant de nouvelles infrastructures.



Les objectifs du PAEE ont aussi contribué à façonner, au niveau mondial, l'initiative «Énergie durable pour tous», lancée par l'ONU en 2012.

Afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, le partenariat a mis en place une procédure de suivi continu et de rapports qui permet de comparer les résultats à la situation en 2010, année de référence où les objectifs ont été adoptés.

Il est prévu que la deuxième Conférence de haut niveau se tiendra à la fin 2013, avant le 4^e sommet UE-Afrique. Les réalisations du partenariat seront présentées à cette occasion, et les nouveaux objectifs du PAEE pour 2030 devraient être adoptés, de façon à permettre le lancement d'une nouvelle série d'actions. Les débats porteront aussi sur les synergies et sur l'efficacité de la coopération et de la préparation des projets dans le domaine énergétique.

Contribution des parties prenantes au PAEE – Forger des partenariats à divers niveaux

Le PAEE a entamé un processus unique de facilitation de partenariats entre les entreprises, les universités et les ONG d'Afrique et d'Europe. Le premier Forum des parties prenantes du PAEE organisé en 2012 (Le Cap, Afrique du Sud) a marqué le début de l'engagement actif de ces parties prenantes au niveau continental et régional.

Le Forum visait à apprécier les progrès accomplis en termes de réalisation des objectifs du PAEE pour 2020 dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie, ainsi que de la sécurité énergétique. Le Forum a réuni plus de 250 représentants des gouvernements, de la société civile, du monde de la recherche et du secteur privé, y compris des institutions financières, afin d'explorer, entre autres questions, comment renforcer les synergies parmi les différents groupes de parties prenantes et lever les obstacles à un accroissement des investissements et de l'aide au développement dans le secteur énergétique. Neuf sessions thématiques parallèles et plusieurs tables rondes de haut niveau et séances plénières ont abordé un vaste

Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP)

Depuis son lancement lors de la Conférence de haut niveau à Vienne en 2010, le Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP) aide les gouvernements africains et les organisations régionales à développer leurs marchés des énergies renouvelables.

Des initiatives menées au niveau régional en Afrique de l'Ouest se sont traduites par des actions concrètes au niveau national. Avec le soutien du RECP, le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été en mesure de formuler une politique régionale en matière d'énergies renouvelables. Cette politique a été adoptée en 2012 par les ministres de la CEDEAO et est à présent transposée dans les politiques nationales. La mise en place de ce nouveau cadre dans divers pays de la CEDEAO renforcera la confiance des acteurs du marché en garantissant des conditions politiques, réglementaires et juridiques stables, indispensables pour le développement du marché des énergies renouvelables et le renforcement des investissements dans ce secteur énergétique.

Formulation d'une politique régionale en matière d'énergies renouvelables grâce au RECP, par ex. dans la CEDEAO



Développement de politiques nationales renforçant la confiance des acteurs du secteur privé



Accroissement des investissements dans les énergies renouvelables au niveau des différents pays

Hormis les services d'orientation politique offerts aux gouvernements africains, des activités seront lancées dans le domaine de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur pour encourager le développement de la prochaine génération de professionnels de l'énergie en Afrique.

éventail de questions allant des projets d'infrastructure énergétique à grande échelle à la bioénergie pour le 21^e siècle en passant par le financement de l'énergie renouvelable en Afrique par le secteur privé.

Des initiatives déployées au niveau continental ont servi de base à des actions concrètes au niveau national. Lors du Forum de dialogue sur le secteur énergétique en

Ouganda, par exemple, le PAEE a facilité des partenariats d'entreprises au cours d'une rencontre locale réunissant des acteurs des secteurs public et privé. Non seulement ces deux secteurs ont fait avancer leur coopération dans le secteur énergétique, mais d'importants liens d'entreprise à entreprise ont été établis. Des rencontres similaires au niveau national sont prévues en 2013, par exemple à Djibouti et au Ghana.





Le changement climatique est une problématique mondiale qui préoccupe gravement tous les pays, en particulier les moins avancés, ainsi que d'autres pays et régions en développement vulnérables qui risquent d'être les plus durement touchés. L'Afrique sera principalement affectée en termes de sécurité alimentaire, d'approvisionnement durable en eau et de phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations, la sécheresse et la désertification.

Face au changement climatique et aux menaces qu'il fait peser sur l'environnement, l'Afrique et l'UE se sont engagées dans un partenariat qui prévoit un dialogue, une coopération et des échanges sur l'adoption de mesures concrètes. Ce forum permet le développement d'une vision commune à l'Afrique et à l'UE, en relation étroite avec l'Alliance mondiale contre le changement climatique¹.

Les deux actions prioritaires du partenariat sont:

- la formulation d'un programme commun sur les politiques à mener à l'égard du changement climatique et sur la coopération dans ce domaine;
- la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante, notamment dans le cadre de l'initiative de la «Muraille verte pour le Sahara et le Sahel».

Parmi les aspects couverts par le partenariat, des progrès ont été accomplis dans:

- le renforcement du dialogue et de la coopération, principalement dans le cadre de l'Alliance mondiale contre le changement climatique proposée par l'UE;
- le renforcement des capacités des intervenants africains dans les négociations internationales sur le climat;
- la gestion durable des sols, la lutte contre la désertification et la prévention de la déforestation.

Exemples de missions et de réalisations

ClimDev Afrique

ClimDev Afrique est une initiative conjointe de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique

des Nations unies. Elle vise à diffuser largement des informations précises sur le climat pour soutenir la formulation des politiques en Afrique, en vue d'intégrer le changement climatique dans les plans de développement déployés sur le continent.

ClimDev facilite aussi la contribution de l'Afrique au processus de négociation de l'accord sur le climat pour l'après-2012 au moyen d'études analytiques, d'ateliers consultatifs et d'une aide à la formulation d'une position africaine commune sur les questions climatiques.

L'UE soutient cette initiative, en faveur de laquelle elle a débloqué un montant de 8 millions d'EUR, et aide ainsi ses partenaires africains à relever les défis du changement climatique et de l'environnement. Plus particulièrement, ClimDev Afrique facilite la mise en place de politiques, de pratiques, de services, de réseaux d'observation et de canaux de communication avec les parties prenantes en Afrique.

Le soutien de l'UE a permis la création du **Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC)** à Addis-Abeba (Éthiopie) en 2012. Le CAPC entend être une plaque tournante pour la production sur demande de connaissances relatives au changement climatique en Afrique. La plupart de ses activités portent sur des services consultatifs, le renforcement des capacités, la coopération technique et le partage de connaissances.



¹ L'Alliance mondiale contre le changement climatique est un programme de coopération entre l'Union européenne et les pays en développement les plus vulnérables dans le domaine du changement climatique.

Les initiatives du CAPC et de la CUA comprennent notamment des programmes de formation à l'intention des négociateurs africains sur le changement climatique et la désertification, des programmes sur le développement durable pour les Communautés économiques régionales (CER), la diffusion de recommandations politiques et la création d'un programme de bourses destiné à soutenir des travaux de recherche subrégionaux sur le changement climatique.

Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel

Cette initiative est un projet sans précédent sous conduite africaine qui porte sur les écosystèmes des zones arides du Sahara et du Sahel et sur la réduction de la vulnérabilité des communautés locales au changement climatique, à la variabilité du climat, à la dégradation des sols et à la sécheresse. Le premier pas vers une approche plus intégrée relevant du concept de la Grande muraille verte a été franchi avec l'adoption d'une stratégie harmonisée lors du Sommet de l'UA en janvier 2013, en vue:

- d'améliorer les conditions de vie des populations des zones arides d'Afrique et de réduire leur vulnérabilité au changement climatique, à la variabilité du climat et à la sécheresse;
- d'améliorer l'état et la santé des écosystèmes dans les zones arides d'Afrique et leur résilience au changement climatique, à la variabilité du climat et à la sécheresse;
- de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte par la création de partenariats efficaces entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

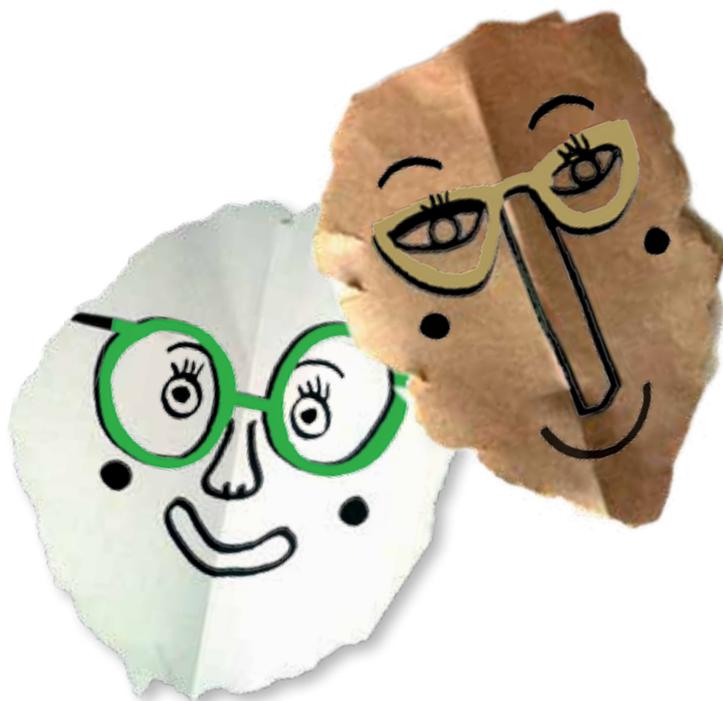
En collaboration avec l'UE, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la Commission de l'Union africaine s'emploie à élaborer, avec 13 pays africains**, des plans d'actions nationaux et des portefeuilles de projets au niveau national et transfrontalier.

*** Les pays partenaires sont l'Algérie, le Burkina Faso, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan et le Tchad.*



Renforcer la gestion des catastrophes

L'UE, le groupe des pays ACP et la CUA s'emploient à formuler un vaste programme de résilience aux catastrophes pour les sous-régions, pays et collectivités d'Afrique. Le programme soutiendra la mise en œuvre d'un plan d'action africain de prévention des risques de catastrophe (PRC) et encouragera une approche intrarégionale énergique de la PRC. Le propos de ces efforts est de mieux comprendre les risques pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce efficaces et prendre des décisions de planification et de financement mieux informées en matière de relance, de reconstruction et, à terme, de développement futur. Tous les aspects de la gestion des risques de catastrophe seront pris en compte, à savoir l'évaluation des risques, la prévention, la préparation et l'atténuation.





Migration, mobilité et emploi



La migration, la mobilité et l'emploi sont des éléments qui peuvent jouer un rôle important pour le développement s'ils sont abordés dans leur globalité et de manière équilibrée. Ce partenariat s'efforce donc de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour l'Afrique, et de faciliter la mobilité et la libre circulation des personnes en Afrique et dans l'UE. Parallèlement, il vise à mieux gérer la migration légale et les flux de réfugiés, les conditions de travail et l'accès à l'emploi, tout en trouvant des solutions concrètes aux problèmes posés par la migration irrégulière.

harmonisées sur les flux migratoires Sud-Sud entre les pays ACP¹. Ces données servent à informer les migrants, la société civile et les décideurs, ainsi qu'à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP afin d'améliorer la situation des migrants et de consolider le lien migration-développement. Elles contribueront aussi à la formulation de politiques qui envisagent la migration comme un élément du développement dans douze pays ACP pilotes, dont huit sont situés en Afrique².

Exemples de missions et de réalisations

L'Institut africain pour les versements (African Institute for Remittances – AIR)

L'AIR a été créé à l'initiative de l'UA, en coordination étroite avec la Commission européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Organisation internationale pour les migrations. Son objectif principal est de renforcer les capacités des gouvernements africains, des banques, des expéditeurs et des destinataires d'envois de fonds pour leur permettre de faire un meilleur usage de ces versements comme outils de développement susceptibles de réduire la pauvreté. L'institut contribuera à mettre en place un système d'envois de fonds plus efficace et plus sûr.



Le Programme Nyerere

Cette initiative vise à contribuer à la création et à la rétention de ressources humaines africaines de haut niveau (master, doctorat) dans des domaines essentiels pour le développement social et économique de l'Afrique en favorisant la mobilité des enseignants et des étudiants sur le continent, de façon à contribuer au renforcement des capacités. À la suite de deux appels à propositions en

L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations a été établi pour collecter, analyser et produire des données fiables et

¹ ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique

² Angola, Cameroun, RD Congo, Kenya, Lesotho, Nigeria, Sénégal et Tanzanie

faveur de la mobilité intra-africaine, huit réseaux universitaires regroupant 67 partenaires de 29 pays africains ont été sélectionnés et s'occupent actuellement d'organiser la mobilité universitaire sur le continent. Le troisième appel à propositions a été lancé en février 2013. Ces appels sont gérés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» de l'UE, tandis que la CUA prendra en charge les phases suivantes du programme de mobilité.

L'initiative d'harmonisation et d'ajustement de l'enseignement supérieur africain

L'objectif de cette initiative est de renforcer encore la coopération entre les espaces d'enseignement supérieur européen et africain, de contribuer aux domaines essentiels de la stratégie d'harmonisation de l'enseignement supérieur africain et de renforcer les liens entre les décideurs.

La Commission de l'Union africaine a entamé un processus de promotion de l'assurance de qualité et a mis en place un cadre pour l'harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique. À cet égard, l'UE entend partager son expérience avec ses partenaires africains. Les parties prenantes des deux continents ont conscience de la contribution que la méthode d'«harmonisation des structures et des programmes d'enseignement» peut apporter à la mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation de l'enseignement supérieur africain, comme en atteste une initiative pilote regroupant 60 universités africaines et portant sur cinq matières, qui vient de se clôturer. Des travaux sont désormais en cours pour consolider et valider les résultats, et pour préparer une initiative à grande échelle en 2014.

L'Université panafricaine: un réseau africain d'institutions de haut niveau

L'université panafricaine (UPA) a été lancée en 2010 sous la forme d'un réseau d'universités africaines. Cinq centres régionaux spécialisés sont actuellement mis en place avec l'aide de divers partenaires.

L'objectif de l'UPA est de développer et de retenir des ressources humaines de classe mondiale dans des domaines essentiels pour le développement de l'Afrique, en stimulant la recherche fondamentale et appliquée dans ces disciplines. Il s'agit en outre de soutenir le renforcement des capacités institutionnelles afin de rendre les établissements d'enseignement supérieur africains plus compétitifs au niveau mondial.

La structure de l'UPA adopte la forme d'un réseau d'universités africaines de haute qualité. Cinq réseaux régionaux thématiques seront déployés, portant chacun sur des domaines d'enseignement spécifiques, et coordonnés par un centre régional. Chaque région accueillera un centre thématique, tandis que chaque centre sera relié à des «campus satellites», situés dans différents pays africains. À terme, l'université inclura jusqu'à 55 institutions.

L'UE salue les initiatives comme celle de l'UPA et encourage la mobilité des étudiants et les jumelages entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe et en Afrique par des programmes comme Erasmus Mundus, Tempus et EDULINK.





Au cours des dernières années écoulées, la recherche scientifique, la technologie et l'innovation se sont affirmées comme des forces de transformation déterminantes. Parallèlement, les fractures scientifique et numérique en Afrique empêchent le continent de participer pleinement à la société de la connaissance mondialisée d'aujourd'hui.

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat visent à accélérer la croissance économique et le développement social de manière inclusive et durable en Afrique. Ces actions déboucheront sur une économie génératrice de connaissances, plus compétitive, qui contribuera à la formulation de solutions plus efficaces aux principaux problèmes communs et aux défis mondiaux.

Exemples de missions et de réalisations

Le dialogue stratégique Afrique-UE sur les sciences, les technologies et l'innovation

La coopération, la coordination et le dialogue politique en matière de sciences et de technologies ont été renforcés dans ce partenariat, comme en atteste le premier dialogue stratégique Afrique-UE sur les sciences, les technologies et l'innovation, qui s'est tenu à Addis-Abeba les 10 et 11 octobre 2011. Une feuille de route pour la coopération Afrique-UE dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation est en cours de développement; une étude a été entreprise pour recenser les meilleures pratiques des initiatives de coopération à cet égard au niveau régional et multilatéral et pour identifier des mécanismes de financement efficaces.

Programmes de recherche

Le **Programme de subventions de recherche de l'Union africaine**, qui fait partie du Programme de recherche du groupe ACP pour le développement durable,

a été lancé avec succès en vue de soutenir la recherche collaborative, de réunir des chercheurs de différents pays africains, et parfois d'Europe aussi, dans le cadre de projets qui correspondent aux priorités de la politique de l'Union africaine en matière de sciences et de technologies. La contribution de l'UE, à hauteur de 14 millions d'EUR, a permis à la Commission de l'Union africaine de concevoir et de lancer deux appels à propositions successifs, dotés chacun d'un budget de 7 millions d'EUR, pour financer des projets de recherche dans les domaines de la post-récolte et l'agriculture, de l'énergie renouvelable et durable, et de l'eau et l'assainissement. Vingt institutions de premier plan ont bénéficié de ce programme.

Un programme similaire, le **Programme ACP pour la science et la technologie (23 millions d'EUR)**, est géré par le Secrétariat ACP. Au titre de ce programme, un appel à propositions a été lancé dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique.

Sur l'ensemble des régions en dehors de l'UE qui bénéficient du **Septième programme-cadre de recherche de l'UE (7^e PC)**, l'Afrique se classe au premier rang en termes de participation. Le 7^e PC a financé quelque 400 projets de recherche coopérative, comptant près de 1 000 participants de 42 pays africains.

En outre, des bourses Marie Curie ont été attribuées à quelque 400 chercheurs africains et européens dans des institutions des deux continents. Le Conseil européen de la recherche a alloué 5 subventions prestigieuses à des chercheurs africains.

Deux plateformes financées par le Septième programme-cadre de recherche de l'UE (7^e PC) rassemblent un nombre considérable de participants européens et africains: **ERAfrica**, la première initiative de financement conjoint de projets de recherche collaborative dans les domaines de

l'énergie renouvelable, de la recherche interdisciplinaire et de la recherche innovante; **CAAST-Net Plus**, le réseau de coordination et de promotion de la coopération entre l'Afrique sub-saharienne et l'UE en matière de science et de technologie, qui vise à renforcer la coopération scientifique et technologique entre l'Afrique et l'Europe pour aider les deux régions à mieux relever les défis mondiaux de la santé, de la sécurité alimentaire et du changement climatique.

L'initiative «GMES et l'Afrique»

L'initiative «GMES (Global Monitoring for Environment and Security – surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité) et l'Afrique» est développée dans le but d'assurer une approche plus cohérente et stratégique du déploiement d'activités dans le domaine de l'espace au niveau continental. L'objectif de cette initiative est de mettre l'Afrique en position de tirer pleinement avantage des progrès accomplis dans le domaine de l'observation de la Terre. Elle vise en particulier à renforcer les capacités et à développer les infrastructures nécessaires pour l'exploitation, par des utilisateurs africains, des données d'observation de la Terre (spatiales et terrestres), ainsi que des technologies et des services susceptibles de contribuer aux politiques environnementales en faveur du développement durable en Afrique. Grâce au mécanisme de soutien de la stratégie commune UE-Afrique et au projet BRAGMA (Actions de synergie «GMES l'Afrique»), plusieurs ateliers sont actuellement organisés, en vue de parvenir à l'approbation du plan d'action «GMES et l'Afrique» en Afrique du Sud avant le quatrième sommet Afrique-UE.

Une des composantes majeures de l'initiative «GMES et l'Afrique» est le projet **Surveillance de l'environnement et de la sécurité pour l'Afrique (MESA)**. Ce projet s'appuie sur les investissements réalisés au titre de l'AMESD

et offre de puissants outils d'aide au processus décisionnel pour la gestion des ressources naturelles, ainsi que des moyens de surveillance et de communication concernant l'environnement et la sécurité pour favoriser la transformation économique, la réalisation des OMD et le développement durable du continent. La contribution de l'UE au projet MESA s'élève à 37 millions d'EUR.

Interconnecter les milieux de la recherche dans toute l'Afrique

Le **projet Africa Connect** vise à mettre en place un réseau internet de haute capacité au service de la recherche et de l'éducation en Afrique orientale et australe pour doter la région d'une passerelle donnant accès à la collaboration mondiale en matière de recherche. La phase de mise en application du projet – lancée lors du forum de coopération Afrique-UE sur les TIC (novembre 2012) – étendra le réseau existant à de nombreux autres pays de la région. Ce réseau à haut débit étendu, plus robuste et plus sûr, assure une connectivité renforcée entre les pays africains, ainsi que des liaisons rapides au réseau paneuropéen GEANT*. Africa Connect donnera un coup d'accélérateur spectaculaire au développement de la société de l'information en Afrique, en établissant une infrastructure de communications numériques avancée et en renforçant la collaboration entre les chercheurs africains dans le cadre de grands projets (de recherche) internationaux.

** GEANT est le réseau de données paneuropéen auquel sont connectés les milieux de la recherche et de l'éducation de 40 pays.*





Des résultats tangibles ont été obtenus en grand nombre dans les domaines couverts par la Stratégie commune Afrique-UE. La situation internationale et les relations UE-Afrique évoluent constamment, apportant d'autres défis et opportunités. Il reste beaucoup à faire au niveau politique et opérationnel dans la perspective du sommet Afrique-UE en 2014, et les deux partenaires doivent définir les priorités de leur coopération pour les années à venir.

Avec son programme pour le changement et ses efforts pour repenser sa politique de développement, l'UE met l'accent sur la gouvernance démocratique, le développement du secteur privé, et la croissance inclusive et durable, tout en adoptant une approche plus ciblée et axée sur les résultats. Parallèlement, l'UA célébrera le 50^e anniversaire de la politique d'intégration du continent en mai 2013 et a entrepris de définir ses propres priorités et de réévaluer les relations avec ses partenaires stratégiques. Ces processus cruciaux seront intégrés dans la stratégie commune et nous incitent à recentrer le partenariat Afrique-UE. Les débats des prochains mois porteront essentiellement sur l'agenda commun.

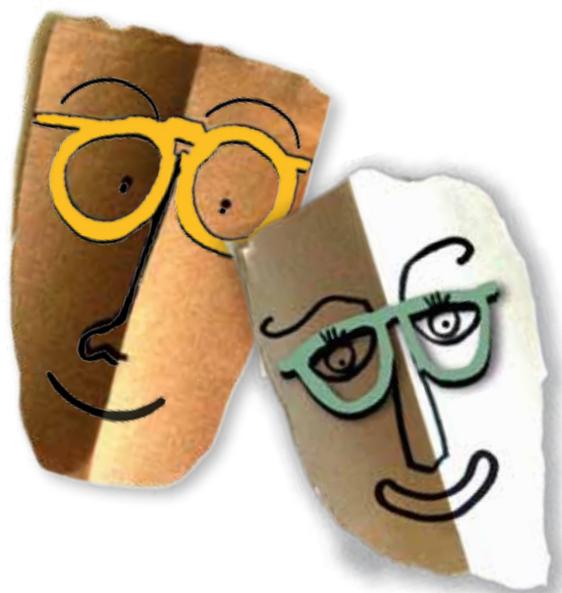
Du côté de l'UE, la création du nouveau Programme panafricain apporte une occasion unique de revitaliser les relations Afrique-UE en consacrant une enveloppe financière à la mise en œuvre du Partenariat stratégique commun, en insistant sur la valeur ajoutée évidente des initiatives transrégionales et continentales.

Sans renoncer à promouvoir les valeurs que partagent les partenaires africains et européens, la stratégie doit continuellement prendre en compte leurs intérêts communs, ainsi que leurs priorités nouvelles. Les destins de l'Afrique et de l'Union européenne sont plus étroitement liés que jamais. Les défis mondiaux, les crises africaines au

Sahel, dans la région des Grands Lacs ou dans la Corne de l'Afrique, et d'autres questions cruciales comme la migration et la mobilité, la gestion des matières premières ou les obstacles au commerce et aux investissements sont autant de domaines qui préoccupent les deux parties. La stratégie commune favorise le dialogue et les actions conjointes concernant ces questions, d'une façon mutuellement profitable. De même, l'UE et l'Afrique devraient utiliser la stratégie commune pour renforcer leur coopération dans les débats mondiaux et les négociations internationales, où leurs intérêts convergent fortement, par exemple en ce qui concerne le changement climatique ou le nouveau cadre de développement au-delà des OMD pour l'après-2015.

La stratégie commune doit devenir plus efficace en termes de communication et de visibilité. D'un côté, elle doit faire ressortir la valeur ajoutée évidente que cette coopération apporte aussi bien à l'Afrique qu'à l'Europe. À cet égard, une adhésion plus forte des parties prenantes européennes, et en particulier du monde des entreprises et de la société civile, profitera non seulement aux Africains, mais aussi aux Européens eux-mêmes. D'un autre côté, la stratégie commune doit promouvoir le rôle de l'Afrique et de l'Union africaine, sur un pied d'égalité avec l'UE. Cela suppose une participation accrue des intervenants africains au processus, et une coopération renforcée sur les priorités communes de la stratégie au niveau régional, national et local.

Dès lors que les deux parties s'approprient pleinement ces principes, la stratégie commune pourra réaliser son potentiel. L'Europe et l'Afrique partagent l'ambition de hisser leurs relations à un niveau supérieur, au-delà du développement, pour s'attaquer ensemble aux problèmes qui les préoccupent et dépasser un rapport «bailleurs de fonds/bénéficiaires» qui n'a plus lieu d'être entre l'Afrique et l'UE.



CONTACTS

➤ **Mme Françoise Moreau**
Francoise.Moreau@ec.europa.eu
Commission européenne
DG Développement et coopération – EuropeAid
Chef d'unité
Partenariat Afrique-UE, facilité de soutien à la paix

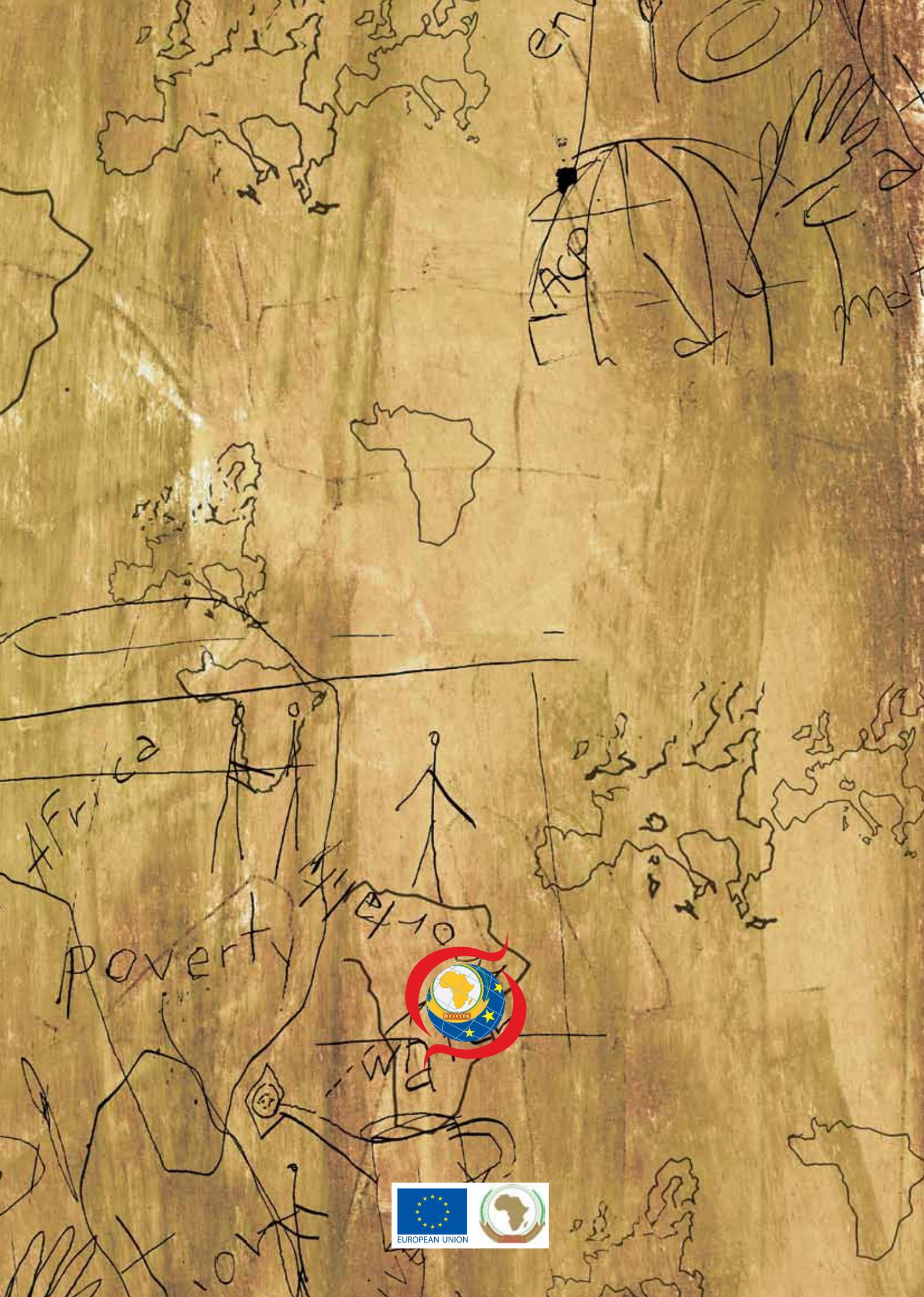
➤ **M. José Costa Pereira**
Jose-Fernando.Costa-Pereira@eeas.europa.eu
Service européen pour l'action extérieure
Département Afrique
Chef de division
Questions pan-africaines

➤ **M. Gary Quince**
Gary.Quince@eeas.europa.eu
Service européen pour l'action extérieure
Délégation de l'UE auprès de l'Union africaine
Chef de délégation

➤ **Mme Habiba Meijri Cheikh**
Contact to be added.

Pour plus d'informations:

➤ www.africa-eu-partnership.org/fr



EUROPEAN UNION